

Cat.	Groupe	Fonction	Rappel des fonctions actuelles rattachées à la fonction proposée	Postes et cadres d'emplois concernés
A	A1 : Direction générale	Directeur général	Le directeur général dirige l'administration municipale. Il est l'interlocuteur privilégié du Maire. Il anime l'équipe de direction pour mettre en place le projet des élus	DGS - attaché territorial
	A2 : Management supérieur	Membre de l'équipe de direction	Les directeurs portent collectivement la direction générale de la collectivité. Ils sont les interlocuteurs naturels du Maire et des élus pour ce qui relève de leur périmètre d'activité. Ils sont responsables de la mise en œuvre du projet politique des élus et du bon fonctionnement de l'administration municipale. Ils conseillent le Maire et les élus et leur apportent les éléments de prise de décision	Affaires culturelles, Affaires générales, Affaires sociales, EJS, Finances, RH, Services techniques - Ingénieur territorial, attaché territorial
	A3 : Directeur associé, chargé de mission ou expert	Directeur associé	Les directeurs associés ont la responsabilité d'un secteur d'intervention de la collectivité. Ils peuvent encadrer un ou plusieurs responsables de pôle ou de secteur.	Directeur des Musées : Cadres d'emploi : Attaché de conservation du patrimoine, Attaché territorial
		Chargé de mission	Les chargés de mission assurent la conduite des projets qui leurs sont confiés. Ils aident à la formalisation des cahiers des charges, définissent une méthode adaptée, animent une équipe pour la bonne fin des projets.	Attaché territorial, Ingénieur territorial, attaché de conservation du patrimoine
		Expert-e ou responsable de structure	Ils ont une compétence pointue particulière, peu répandue voire unique au sein de la collectivité. A ce titre ils jouent un rôle de conseil pour le compte de l'ensemble de la mairie. Leur technicité leur permet de représenter la ville sur des thèmes précis. Le cadre expert de Cat A peut encadrer des agents. Ils peuvent aussi être responsables de la mise en œuvre de la politique des élus sur un secteur donné et des moyens correspondants (humains, matériels et financiers). Ils peuvent être responsables de structures.	Assistants socio-éducatifs, Educateur de jeunes enfants - Maison des Permanences et Responsable de L'OMPAR, Responsable de jardin d'enfants
Cat.	Groupe	Fonction	Rappel des fonctions actuelles rattachées à la fonction proposée	Postes et cadres d'emplois concernés
	B1 : Management opérationnel	Responsable de pôle	Ils sont responsables des grands domaines d'intervention des politiques municipales regroupant des unités ou des secteurs. A ce titre, ils encadrent donc un ou plusieurs responsables de secteurs.	Maintenance-patrimoine-espace public, fluides - Techniciens territoriaux
		Responsable de secteur ou de structure	Ils sont responsables de la mise en œuvre de la politique des élus sur un secteur donné et des moyens correspondants (humains, matériels et financiers).	Chef cuisine – régie des restaurants, Gestion personnels d'entretien – ressources et logistique, Chef de Police Intercommunale, Adjoint de direction RSCF, Responsable FJT, Responsable Espace public, Responsable/directrice périscolaire - Enfance - accueil de loisirs, Responsable espaces verts, Responsable Voirie. Cadres d'emplois de : Rédacteur territorial, Technicien territorial, animateur territorial

B	B2 : secrétariat de direction, expertise et animation sectorielle	Expert	Ils ont une compétence pointue particulière, peu répandue voire unique au sein de la collectivité. A ce titre ils jouent un rôle de conseil pour le compte de l'ensemble de la mairie. Leur technicité leur permet de représenter la ville sur des thèmes précis. En règle générale, le cadre expert n'encadre pas d'agents.	Chargé d'exposition – collections musée, Gestionnaire RH, Gestionnaire finances/associations/assurances, Régisseur général théâtre, Technicien en BE, Chargé-e de communication et de publication, Agent d'accueil social et de secrétariat Maison des Permanences, Chargé-e d'administration au théâtre des Pénitents, Chargé-e des relations avec le public et de la comptabilité théâtre des Pénitents Cadres d'emplois : rédacteur territorial, technicien territorial
		Assistant(e) de direction	Rattaché(e) à un directeur, l'assistant(e) de direction intervient sur l'ensemble des affaires courantes liées au travail de son responsable. Au premier rang de ses missions : frappe de courrier, organisation de l'agenda, classement, traitement du courrier, filtre des appels téléphoniques, organisation de réunions, gestion documentaire, relations avec l'équipe sur les fonctions supports, réalisation de l'interface avec les élus... L'assistant(e) de direction aide le directeur dans son action quotidienne.	Assistante DGS, DST, Enfance-éducation-jeunesse, Sport – vie associative Cadres d'emplois : rédacteur territorial
		Responsable de mission avec encadrement	Le responsable de mission avec encadrement contribue à la réalisation d'une mission plus globale en pilotant une partie de celle-ci, en animant un petit groupe de collaborateurs.	Responsable MDP CCAS - service social , responsable unité droit du sol, responsable service population Cadre d'emploi : rédacteur territorial
		Responsable de mission sans encadrement	Le responsable de mission sans encadrement contribue à la réalisation d'une mission plus globale en pilotant une partie de celle-ci.	Animateur jeunes, Intervenant musical, Chargé-e des relations avec le public et de la comptabilité au théâtre des Pénitents, Agent d'accueil et d'accompagnement social, Secrétaire de direction Régie des restaurants, Responsable du conseil municipal-cérémonies-réglementation, Agent administratif et financier RSCF Cadres d'emplois : rédacteur territorial, Assistant d'enseignement artistique, Animateur
		Auxiliaire de puériculture	Professionnel du secteur médico-social spécialisé dans les soins et l'assistance aux jeunes enfants, jusqu'à l'adolescence.	Auxiliaire de puériculture en jardin d'enfants Cadre d'emplois: auxiliaire de puériculture
<b>Cat.</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>	<b>Rappel des fonctions actuelles rattachées à la fonction proposée</b>	<b>Postes et cadres d'emplois concernés</b>
C	C1 : Encadrement - chef d'équipe, coordination, responsabilités particulières	Chef d'équipe - service (Unité)	Le responsable d'équipe anime une petite équipe au sein d'un service.	Responsable Equipements sportifs et guichet unique, Plâtrerie-peinture, Nettoyement, mécanique-auto Cadres d'emplois : agent de maîtrise
		Chef d'équipe terrain	Il assure la gestion d'une équipe de proximité sous l'autorité du chef d'équipe - service.	Chefs d'équipes Espaces verts, voirie, Policie municipa, manifestations, régie des restaurants, Responsable camping, Electricien-électro-technicien, signalisation, production florale, biodiversité-élagage-patrimoine arboré, FJT Cadres d'emplois : agent de maîtrise, adjoint technique, brigadier Chef Principal

	C2 : Missions avec technicité particulière	Agent réalisant des tâches techniques nécessitant une qualification particulière	Agents d'exécution dont les missions principales relèvent de l'exécution de tâches à composantes techniques et nécessitent une technicité ou une qualification particulière.	Agents de Livraison régie des restaurants, Agent comptable, Agent d'entretien et d'exploitation de la voirie qualifié, Agent d'entretien des espaces verts qualifié, Agent administratif droit du sol, Membre d'équipe technique de 1ère maintenance, Agent technique de maintenance EJS et de relations avec les ST, Cuisinier, Electricien, Electrotechnicien, Maçon, Mécanicien, Menuisier, Plâtrier-peintre, Plombier chauffagiste, Régisseur théâtre, Agent de médiation sociale, Agent comptable-régisseur suppléant, Assistante administrative CTM, Agent technique qualifié service nettoyage, agent d'accueil CCAS Cadres d'emplois : agent social, adjoint technique, agent de maîtrise
		Agent d'animation	Les agents d'animations assurent l'encadrement des enfants ou l'animation auprès des personnes âgées	Animateur Centre de loisirs, ATSEM, Animateur RSCF, Agent d'animation en jardin d'enfants, Animateur enfance/jeunesse, Agent polyvalents des écoles Cadres d'emplois : adjoint technique, agent social, ATSEM, agent d'animation
		Agent en relation avec le public nécessitant une qualification particulière ou ayant des contraintes spécifiques	Agent dont la mission principale porte sur la relation avec le public et l'interface entre celui-ci et les services municipaux.	Agent service population, agent service population / PM, Policier municipal, ASVP, ATSEM, Agent polyvalent des écoles, Agent d'accueil et d'entretien des gymnases, Agent d'accueil EJS, Agent administratif au Musée, Chargée des publics au Musée, Agent d'accueil et d'accompagnement à l'OMPAR, Agent polyvalent en FJT, Agent d'entretien et d'accompagnement à la RSCF, Agent de préparation à la régie des restaurants, Cuisinier, Agent d'entretien et d'accompagnement à la RSCF, Chargée de recrutement et de gestion RH, Agent administratif et financier, Agent d'urbanisme et d'accueil Cadres d'emplois : adjoint technique, adjoint administratif, agent de police municipale, adjoint du patrimoine, agent social
c	C3 : Fonctions opérationnelles	Membre d'équipe technique	Agents dont les missions principales relèvent de l'exécution de tâches à composantes techniques.	Agent polyvalent des écoles, Agent d'entretien et de restauration scolaire, Agent d'entretien, Agent de traversée, Agent d'entretien et d'exploitation de la voirie, Agent de propreté au service nettoyage, Menuisier, Agent des espaces verts, Agent d'entretien à la régie des restaurants, Livreur à la régie des restaurants, Agent de laverie à la régie des restaurants, Agent d'entretien au Centre Musical Cadre d'emploi : adjoint technique

 Nouveauté